

AU COLLOQUE D'AIX-EN-PROVENCE

Toute décision unilatérale est incompatible avec l'autodétermination et retarde le rétablissement de la Paix

OUS les voûtes ogivales de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, le second colloque organisé par l'Association pour la sauvegarde des Institutions judiciaires et la défense des libertés individuelles que préside le bâtonnier René William Thorp a eu lieu les 29 et 30 décembre 1960. Cette manifestation fait suite au colloque de Royaumont organisé au début de juillet dernier.

Il s'agissait à Aix-en-Provence, en tenant compte de l'importance et de la tonalité nouvelles données aux problèmes algériens par les récents événements (discours du Président de la République, émeutes d'Alger et d'Oran, vote de l'O.N.U., campagne du référendum) d'approfondir et de préciser les principes définis l'été dernier, ainsi que l'a exposé Maître Thorp lui-même à Aix.

Comme à Royaumont, de nombreuses personnalités Magistrature, de la l'Université. du Barreau, des politiques, syndicaux et religieux participèrent aux délibérations. On notait ainsi la présence de MM. Pierre Mendès-France, Gaston Defferre, Daniel Mayer, François Billoux, Christian Pineau, Waldeck L'Huillier, Caille, Schaeffer et Le Brun, secrétaires confédéraux à la C.G.T., Vauterot, secrétaire F.O. des P.T.T.-Ile-de-France; Derathe, du S.G.E.N.; Pierre Gaudez, président de l'U.N.E.F.; Jean Masson, ancien ministre ; Roger Châtelain et Claude Panier, anciens députés ; Carcassonne, sénateur des Bouches-du-Rhône ; Neddaf, sénateur d'Alger (gauche démocratique), Gaston Maurice et Roger Charny représen-tants le Club des Jacobins ; Me Chipot et Dolfus, représentant la Ligue pour le Combat Républicain, Mme Hélène Caffot, représentant l'U.D.S.R.; M. Viguié, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel d'Aix, Guyon, doven de la Faculté des Lettres d'Aix. Comme à Royaumont, le Secrétariat du colloque était assuré par Mes François Sarda et Borker et Charles Hernu, membre du Bureau national du P.S.U., auxquels était adjoint M. Pons, Professeur à la faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, également membre du P.S.U. De nombreux camarades du P.S.U. de Paris (Roger Charny, Roger Loeb, etc), ont aidé à l'organisation de ce colloque et il faut saluer tout particulièrement l'effort de la Fédération P.S.U. des Bouches-du-Rhône ainsi que les jeunes du P.S.U. qui, avec Me Henri Wilson, secrétaire fédéral, participèrent activement aux travaux du colloque et de ses commissions.

Après le rapport du professeur Boulouis, plusieurs orateurs vinrent préciser leur position quant à l'autodétermination et la négociation. Gaston Defferre, Nédaff, Daniel Dollfus, François Sarda, Daniel Mayer — qui demanda ironiquement s'il ne fallait pas féliciter le gouvernement qui avait arrêté Ben Bella afin de pouvoir permettre à celui-ci de le libérer — (en effet Gaston Defferre avait demandé la libération de Ben Bella) — Christian Pineau, François Billoux, Schaeffer et Pierre Mendès France prirent la parole.

Ce dernier concluant les travaux de la première journée dégagea ce qu'il appelle l'idée-force de Royaumont : « Rien ne pourra conduire à la paix en Algérie et aux relations futures qui ne soit fondé sur des accords bilatéraux. Aujourd'hui, la pensée même la plus généreuse n'est pas réaliste si elle ne se fonde sur le peuple algérien et ceux qui combattent en son nom ». « Il faut, a conclu Pierre Mendès France, préciser à l'usage des Français moyens, l'idée-force. Au cours de ce colloque, évitons de nous perdre dans les détails, dénonçons toutes les procédures dilatoires. Pour assurer la paix en Algérie, l'autodétermination, la sauvegarde des intérêts français, il n'y a qu'une seule voie, la



négociation avec ceux que nous combattons ».

Cette intervention devait donner le ton à la motion finale qu'une commission de 55 membres, présidée par Pierre Mendès France mit au point pendant de longues heures. Finalement, après que Pierre Mendès France eut évité toute déviation, une commission de rédaction de dix membres où Baillot et Borker représentaient le Parti communiste, Christian Pineau, la S.F.I.O., Mendès France et Hernu, le P.S.U.. Caille, la C.G.T., Chipot, l'U.D.S.R., etc., mit au point la motion que nous reproduisons ci-dessous sur l'autodétermination et qui fut votée à l'unanimité des 200 participants du colloque, moins une voix.

Il est à noter que c'est la première fois depuis bien des années que se trouvent réunis, mandatés par leurs organisations et sur un sujet précis, la Paix en Algérie, autant de représentants d'organisations de gauche. Notons aussi deux déclarations : celle de Christian Pineau parlant au nom de tout son parti, qui, dit-il, que l'on vote « oui » ou « non » est d'accord avec vous sur l'idée de négociations, et celle de François Billoux qui, au nom du Parti Communiste, assura que son Parti ne se servirait pas de cette motion jusqu'au 8 janvier afin de ne pas l'exploiter dans le sens du « NON ».

MOTION SUR L'ALGERIE

E Colloque d'Aix-en-Provence confirme en tous points les propositions faites par ses membres à Royaumont le 2 juillet 1960, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'auto-détermination collective du peuple algérien.

La conséquence fondamentale de ce principe acceptée par le gouvernement français et le G.P.R.A., signifie que les parties en cause remettent le règlement final du conflit à la décision des populations de l'Algérie loyalement consultées.

Dès lors toute mesure ou décision unilatérale qui prétend orienter ou préjuger la solution finale est incompatible avec l'autodétermination et **retarde le rétablissement de la paix.** Au contraire, toute mesure et toute décision préliminaires à l'autodétermination doit découler d'une négociation et résulter d'un accord bilatéral.

Depuis la session de Royaumont aucune action effectivement orientée dans ce sens n'est intervenue.

L'occasion offerte par la Conférence de-Melun a été perdue précisément en raison de la position française incompatible avec le principe d'une véritable autodétermination.

D'autre part, l'Assemblée Générale des Nations Unies s'est saisie du problème et, dans une motion adoptée par 63 voix contre 8 et 27 abstentions — après avoir reconnu « le droit du peuple algérien à la libre détermination et à l'indépendance... sur la base du respect de l'unité et de l'intégrité territoriales de l'Algérie » — elle a invité les parties en cause à entreprendre des négociations directes.

C'EST dans ces conditions que le Colloque réaffirme avec force la nécessité d'ouvrir des négociations avec le G.P.R.A. qui est le principal représentant des forces nationalistes algériennes et dont les récents événements ont confirmé l'autorité.

Ces mêmes événements ont montré que tout retard apporté à la négociation aggrave, jour après jour, le climat de violence et de haine.

La négociation dont tout le monde sait qu'elle finira par s'imposer sera d'ailleurs, avec le temps perdu, de plus en plus difficile pour la défense des intérêts français et c'est encore une raison qui serait à elle seule suffisante pour l'aborder sans nouveaux atermoiements.

La déclaration de Royaumont expose les objets de la négociation. Dans une première étape celle-ci doit porter :

—sur les modalités du cessez-le-feu ;



- —sur les dispositions concernant la période qui suivra le cessez-le-feu ;
- —et sur les dispositions qui organiseront l'exercice de l'autodétermination elle-même.

Le Colloque estime que tous les organismes provisoires dont la constitution apparaîtrait nécessaire dans l'intervalle, ne pourraient être créés que par des **négociations bilatérales**. Toute autre politique frauderait le principe de l'autodétermination.

Pour surmonter les réelles difficultés que présente la mise en œuvre complète et loyale des conditions de l'autodétermination au lendemain d'un long et douloureux conflit, le Colloque de Royaumont a suggéré au gouvernement français et à ses interlocuteurs de préparer et de rechercher, dans le cadre de conversations élargies, des solutions aux problèmes qui se poseront en toute hypothèse entre la France et l'Algérie en vue de leur future et nécessaire coopération.

Cette préoccupation deviendra celle de la session d'Aix-en-Provence.

Des propositions concernant le statut des

personnes et des groupes de population, Français en Algérie et Algériens en France, devraient notamment prévoir l'organisation de leur sécurité, leur garantir la jouissance des libertés démocratiques et du droit au travail sous toutes ses formes et leur permettre la diffusion de leur culture.

Ces garanties ne peuvent résulter que d'un accord intervenu à la suite d'une loyale confrontation des intérêts et des aspirations des parties en présence.

Les résolutions qui précédent, confirmant celles de Royaumont, doivent contribuer à ouvrir la voie de la paix.

Elles permettraient, si elles étaient mises en application sans délai de définir dans l'amitié entre la France et l'Algérie, les conditions d'une coopération véritable et constructive.

Mais le Colloque est conscient que les solutions préconisées ne porteront leurs fruits que si l'opinion exerce de plus en plus vigoureusement son action, son influence, sa pression en faveur de la paix.